

COMPTE-RENDU CTSD ALPC DU 10 MARS 2016

Compte tenu de l'actualité (grève et manifestations la veille du CTSD) la CGT a démarré la séance par la lecture d'une déclaration relative à la loi Travail que vous trouverez en PJ.

La CGT a souhaité soumettre au vote du CTSD le retrait du projet de loi EL KHOMRI. Madame NOTTER a refusé. Nous l'avons donc proposé aux autres OS, qui toutes l'ont accepté à l'exception de l'UNSA et la CFDT.

WIKI'T

Malgré les nombreuses remarques émises par la CGT sur les difficultés d'utilisation de WIKI'T dans les services (perte de temps au détriment d'autres missions, problème ergonomique...), **Mme NOTTER ne veut pas retirer sa note qui rend l'outil obligatoire** et continue dans la même obstination, peu importe les cas concrets qui lui ont été remontés. Notre administration est sourde aux difficultés que rencontrent les agents dans les services.

Bilan des UCR (URACTI - UCR GO BTP et UCR AMIANTE)

Suites à la présentation des bilans des 3 UCR, la CGT est intervenue pour dénoncer la division malsaine entretenue par la direction, qui ne cesse de mettre en opposition le travail fourni par les collègues des UCR et ceux des UCT, de même qu'elle entretient la concurrence quant aux effectifs, dans un contexte de baisse continue présentée comme inéluctable.

A chacune de nos interventions, la seule réponse qui nous était faite fut de mettre en avant (le tout avec de gros sous-entendus bien lourds) la qualité et la quantité du travail fourni par les agents des UCR, que jamais nous n'avons mis en cause.

La Direccte tente de faire croire que nous nous opposons à des renforts en UCR, et donc à ce qui est présenté comme des « créations de postes » ! En réalité, il s'agit de choix en matière RH, d'orienter les effectifs vers tel service plutôt que tel autre, en fonction des priorités du moment. C'est bien la Direccte, fidèle relais du ministère, qui joue la division entre les agents.

Indépendamment de notre opinion sur l'existence de ces UCR (nous avons déjà eu largement l'occasion d'expliquer notre refus des sections spécialisées), la CGT rappelle que seule une augmentation massive des effectifs d'agents de contrôle et de secrétariats peut permettre de répondre véritablement aux besoins des travailleurs et de garantir de bonnes conditions de travail aux agents.

Dans le contexte actuel de baisse d'effectif, nous considérons en revanche que la priorité en termes d'affectation et de renfort doit être portée en direction des sections généralistes.

La direction fait un autre choix, celui de la mise en concurrence et des affectations en fonctions des priorités locales ou nationales, pas de la demande sociale.

La DIRECCTE et le chef du pôle T ont d'ailleurs clairement déclaré qu'il fallait prioriser les contrôles décidé par l'Etat à ceux à la demande des travailleurs.

La CGT a donc demandé que soit produite une note pour en informer les syndicats de salariés mais cette demande est restée sans réponse.

Notre projet c'est celui d'une inspection du travail généraliste, indépendante, et au service des salariés, à l'opposé de celui de la direction d'une inspection soumise aux priorités politiques, aux objectifs des directeurs, et coupés de la demande

Transfert de compétences au Conseil Régional en matière d'emploi :

Une convention de mise à disposition est en cours. M. NAUDOU indique qu'aucun transfert physique n'est envisagé, uniquement les transferts budgétaires relatifs à la masse salariale concernée (43,5 ETP au niveau national soit environ 3 en ALPC). **La présentation est suivie d'un vote auquel la CGT répond défavorablement car elle est contre l'externalisation des missions emploi.**

Fermetures des services en 2016 :

Abusivement dénommé « ponts » par l'administration (un pont c'est quand c'est offert par le patron, pas quand on est obligé de poser un congé !), et déjà communiquée dans certains départements (entrave au comité technique !), les 3 dates décidées par l'administration sont les vendredi 6 mai, vendredi 15 juillet et lundi 31 octobre 2016.

Commissions du CTSD :

La DIRECCTE propose la mise en place de trois commissions du CTSD :

- Commission Formation (accès à la formation individuelle, suivi du Plan Régionale de Formation)
- Commission action sociale (aide à la restauration collective, les aides individuelles locales...)
- Commission organisation du travail (modalités de développement du télétravail suite à la publication du décret du 12 février 2016, harmonisation des droits à congés et récupération, amplitude horaires des agents...).

La CGT vote favorablement pour les commissions formation et action sociale déjà existantes. Quant à la commission organisation du travail, la CGT a voté contre, vu l'enjeu et les projets régressifs qui peuvent se profiler.

INFO : C'EST QUOI UNE COMMISSION ?

C'est une instance informelle, sans compte rendu, un lieu de débats en catimini, dans lequel la direction est plus à l'aise pour présenter des projets régressifs. La représentation syndicale ne dépend pas des résultats aux élections, vient qui veut, même non élu. Il existe deux types de commissions : celles qui présentent un intérêt pour les agents, et celles qui présentent un intérêt pour la direction.

La CGT a relancé la direction sur la tenue d'une commission action sociale : toujours pas de réponse (depuis décembre !).

Plan Régional de Formation (PRF) :

Compte tenu du tableau présenté par la Direction, répertoriant les formations envisagées pour l'année 2016, la CGT demande que les formations répondent aux besoins réels des agents et pas à ceux liés aux réformes. Par ailleurs, la CGT dénonce les difficultés que rencontrent les agents à accéder à certaines formations, par manque de place.

La question des formations qui vont être mises en place à l'attention des assistant-e-s de contrôle a été abordée. En effet, deux modules vont être proposés, dont un obligatoire. **La CGT demande que ces formations soient organisées localement.** Elle dénonce le caractère obligatoire de cette formation alors que cette catégorie de personnel subit de plein fouet le blocage de carrière et de rémunération depuis plusieurs années.

La CGT a quelques craintes quant au projet de mutualisation des budgets BOP 333 avec la Préfecture. Le PRF a fait l'objet d'un vote contre de la CGT.

Plan d'accompagnement de la réforme territoriale :

La CGT indique que le niveau d'informations délivré est largement insuffisant : nombre de personnes impactées par la réforme territoriale ? Combien de postes ouverts et occupés sur chaque site ? Etc... Ces réponses devraient nous être apportées au prochain CTSD alors que la réforme est passée. Vous avez dit entrave au ctSD ?

Effectifs :

40 emplois dépassent les emplois cibles sur les trois régions ce qui veut dire que les départs sur ces emplois ne seront pas remplacés. 8 arrivées sont prévues (7 A ET 1 B). Un poste de catégorie C va être ouvert à la vacance nationale pour l'UD de la Gironde.

La CGT réitère ses inquiétudes quant à cette problématique qui devient criante sur certains sites : 5 postes en section non mis à la vacance à La Rochelle et 1 poste à Pau. Elle demande un état des lieux précis des effectifs sur chaque site en 2015.

Du nouveau en perspective sur "l'harmonisation des niveaux des CHSCT".

La CGT a demandé une harmonisation du niveau local des 3 ex régions (mise en place de CHSCT à la place de CLS) jusqu'en 2018 date à laquelle l'administration souhaite la suppression des instances de proximité.

Pour la CGT ces instances de proximité sont essentielles à la progression et à la remontée effective et réelle de nos conditions de travail, et nous défendrons leur maintien.

Vos représentant-e-s CGT au CTSD conjoint ALPC